

Manche

## École à 3 ans : coup dur pour les nounous



**LA RENTRÉE** a été mouvementée pour Vickie. Maman du petit Lubin, âgé de 3 ans depuis le mois de juillet, elle pensait pouvoir passer l'étape de la première rentrée en douceur, en laissant son garçon la matinée dans sa nouvelle école, située en Côte des Isles, avant que sa nourrice ne vienne le récupérer l'après-midi, dans un contexte qu'il connaît bien.

Mais elle a appris, lors de cette rentrée, qu'elle ne pourrait pas, l'école étant désormais obligatoire pour les enfants de 3 ans, plus exactement pour les enfants qui fêteront leurs 3 ans d'ici au 31 décembre prochain.

Une « rupture » avec l'enfant

Pourtant, Vickie s'était renseignée en amont. « Nous avons effectué l'inscription de Lubin en mai dernier, et à l'époque, ni l'école, ni la mairie ne nous avaient alertés sur l'obligation de laisser toute la journée à l'école ». Les officialisations sont, en effet, arrivées en juillet, prenant tout le monde de court.

Cela n'est pas sans conséquence. Véronique Nodot, l'assistante maternelle de Lubin depuis son âge de 2 mois, devait garder le garçonnet pendant toute l'année scolaire, les après-midi et les vacances scolaires. Douche froide donc pour elle aussi. « Il y a un aspect financier, c'est sûr, car je ne peux pas me permettre d'occuper l'un de mes quatre agréments par un petit contrat, explique la nourrice. Mais il y a aussi un côté affectif. On avait prévu une rupture plus progressive avec l'enfant, là, c'est décevant et blessant ».

L'assistante maternelle ne s'attendait pas à ce que cette loi l'impacte directement. « Cela a été une mauvaise surprise. Je trouve plus confortable de laisser l'enfant faire la sieste dans son lit l'après-midi, plutôt que de le laisser, à 3 ans, 10 heures de suite à l'école. »

« Tout le monde y perd »

Ce cas n'est pas isolé. Angelina Hamelin, assistante maternelle à Quettetot, a rencontré le même cas de figure, même si les parents des deux enfants de 3 ans qu'elle gardait ont obtenu une dérogation jusqu'à janvier.

« Pour moi, tout le monde y perd, peste-t-elle. Les parents, les nounous et surtout les enfants. Quand l'un sera malade, il n'y aura pas de nounou pour le garder. Comment vont faire les parents ? Sans parler des journées à rallonge pour les enfants, à qui on impose des journées plus longues qu'aux adultes ! »

Elle trouve d'autant plus « incompréhensible » d'être « prévenu au dernier moment ».

Dominique Hébert, maire-adjoint en charge de la coordination des politiques publiques à Cherbourg-en-Cotentin, a eu également quelques retours de nounous mécontentes de la situation. « La rentrée vient de se faire, cela se passe à la marge, mais quelques-unes se sont plaintes de perdre des gardes d'enfant de 3 ans. Après, au niveau de la Ville, on n'y peut pas grand-chose, nous ne pouvons qu'appliquer la loi ».

Al. G.



*Les effets collatéraux de l'école obligatoire à 3 ans se font déjà ressentir pour les assistantes maternelles.*